



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ ETUDE DE FAISABILITE
RELATIF A L'AMELIORATION DE L'ECLAIRAGE
DU COURS MARIGNY**

**DÉCISION N° DM-20-237
EN DATE DU 10 OCTOBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°20-490 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNÉ ;

VU la consultation engagée auprès de plusieurs prestataires ;

CONSIDÉRANT l'offre de l'entreprise LES ATELIERS DE L'ECLAIRAGE pour la mission d'étude de faisabilité relative à l'amélioration de l'éclairage du cours Marigny, ressortie économiquement la plus avantageuse ;

D É C I D E

DE SIGNER un accord-cadre à bons de commande pour la mission d'étude de faisabilité relative à l'amélioration de l'éclairage du cours Marigny avec l'entreprise LES ATELIERS DE L'ECLAIRAGE – Quartier du Tunnel 1325 d 113 13170 – LES PENNES-MIRABEAU, représentée par Monsieur Philippe MICHEL, son co-gérant, pour une durée de deux mois à compter de la notification et pour un montant maximum de **20 833.33 HT**, soit 25 000 € TTC.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des mobilités,

Signé

Robin LOUVIGNÉ

| |
|---|
| Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20201010-lmc1H7804H1-AR Date de réception en Préfecture : 13/10/2020 Date de Publication : 13/10/2020 |
|---|